



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/



www.mairie-toulennne.fr

N° 267 - Septembre 2026

Edito

Octobre Rose : agissons ensemble pour la santé des femmes !

Octobre est là, et avec lui une campagne qui nous touche tous : **Octobre Rose**. Ce mois dédié à la sensibilisation du cancer du sein, une maladie qui, chaque année, touche des centaines de milliers de femmes en France et dans le monde. Mais au-delà des chiffres, ce sont des vies, des familles, des histoires qui nous rappellent l'importance de l'information, de la prévention et du dépistage. Le cancer du sein reste le cancer le plus fréquent chez la femme. Pourtant, grâce à un dépistage précoce, les chances de guérison sont aujourd'hui bien plus élevées. «Globalement, il s'agit d'un cancer aux chances de survies encourageantes (88 % à 5 ans et 78 % à 10 ans, grâce notamment aux améliorations de prise en charge thérapeutique et diagnostique. Le dépistage systématique à partir de 50 ans permet de découvrir la présence de la maladie à un stade précoce, ce qui améliore le pronostic.» (Source INCA Institut National du Cancer)

Un geste simple, comme une mammographie, peut sauver des vies. Parlez-en autour de vous : à vos proches, à vos collègues, à vos voisins. Le simple fait d'en discuter peut briser les tabous et encourager les dépistages.

Octobre Rose n'est pas seulement un mois de sensibilisation, c'est aussi un mois d'espoir ! Grâce aux avancées médicales, aux campagnes de dépistage et à la solidarité, de plus en plus de femmes surmontent cette terrible épreuve.

Ensemble nous pouvons faire la différence ! Alors, ce mois-ci, pensez rose, agissez rose. Pour vous, pour vos proches, pour toutes celles qui se battent au quotidien.

L'association «Comité Prévention et Dépistage des Cancers» a pu récolter près de 100 000 € de dons sur les 3 dernières années, qui ont été reversés à l'hôpital Sud Gironde, afin d'acheter du matériel de dépistage. Cette année encore, la course du Ruban Rose organisée par le «Comité Prévention et Dépistage des Cancers» le dimanche 4 octobre au départ de Langon, passera par Toulennne. La municipalité sera au rendez-vous pour offrir à toutes et tous les participants un ravitaillement bien mérité.

Cet événement sera l'occasion de courir ou marcher pour la bonne cause, dans une ambiance conviviale et engagée, pour soutenir la recherche et partager un moment de solidarité.

Ensemble, faisons de ce mois un symbole de prévention, de dépistage, de soutien et d'espoir !



NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 3 octobre à 18h, M. le Maire accueillera les nouveaux arrivants afin de leur présenter la commune ainsi que les services offerts. Un moment de convivialité vous permettra d'échanger.

Si vous êtes arrivés à Toulennne depuis septembre 2025, n'hésitez pas à vérifier auprès de la mairie **[05.56.63.48.39 - accueil@mairie-toulennne.fr]** que vous êtes répertoriés parmi les nouveaux arrivants !





Catastrophe naturelle

Signalement des dégâts liés à la sécheresse – été 2026

À l'issue de cette période estivale, une nouvelle fois marquée par un important épisode de chaleur et de sécheresse, la mairie regroupe tous les signalements des habitants concernant des dommages subis par leurs logements (comme des fissures).

Ce recensement des dégâts permet de monter le dossier officiel auprès du préfet pour demander la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des mouvements de sol (souvent liés à la sécheresse et à la réhydratation des argiles). Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu par un arrêté, vous pourrez alors vous faire indemniser par votre assurance.

Si vous êtes concerné(e), vous devez envoyer un courrier ou un e-mail à votre mairie (accueil@mairie-toulouse.fr) en fournissant : vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone, e-mail), une description précise des dégâts ou des fissures constatées, la date ou la période d'apparition des fissures ainsi que des photos claires des dégâts.

QU'EST-CE QUE LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ?



Intramuros

Télécharger l'application INTRAMUROS, plateforme d'information de notre commune et de la CdC.

Les avantages pratiques :

- Simple d'utilisation : l'habitant indique sa position et reçoit les informations qu'il souhaite : communes aux alentours, CdC, autres,
- Système d'abonnement pour recevoir les notifications (ex : je souhaite recevoir les notifications seulement des actualités du club de foot de mon village...)
- Aucune donnée personnelle n'est collectée



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4^{ème} période 2026

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2010** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mardi après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h – Mairie

CCAS : Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous – Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULOUSE.** Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. Permanence à Toulouse lundi 19 octobre de 14h à 17h.



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulouse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et Jeudi : de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h.

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h.

Sictom : **Horaires à partir du 16 septembre** : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

ATTENTION : ces horaires peuvent varier en fonction des conditions météorologiques.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULOUSE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulouse.fr



Pass Sport

Le pass Sport, porté par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, est une aide financière destinée à favoriser la pratique sportive des jeunes en réduisant le coût de leur inscription et en les encourageant à pratiquer une activité physique et sportive.

Le pass Sport permettra ainsi aux bénéficiaires éligibles de profiter d'une réduction immédiate de 50 € sur leur inscription sportive.

Au-delà des 50 € d'aide à l'inscription, une aide complémentaire sera attribuée par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) au premier trimestre 2027 à tous les jeunes de 6 à 17 ans ayant activé leur pass Sport à la rentrée 2026.

Pour cette nouvelle campagne, sont concernés :

- les jeunes de 6 à 17 ans révolus dont le quotient familial (CAF ou MSA) du foyer allocataire est inférieur ou égal à 699 € ;
- les jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans révolus, bénéficiaires de l'AAEH ou de l'AAH ;
- les étudiants boursiers de moins de 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 (bourse du CROUS, y compris l'aide annuelle ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale).



ASEPT Atelier du sommeil

Atelier Sommeil

Le sommeil : un trésor !

INFORMATIONS ET CONSEILS
BIENFAITS DU SOMMEIL
SUR LA SANTÉ
CONVIVIALITÉ ET PARTAGES
D'EXPÉRIENCE

GRATUIT Pour les + 55 ans **7 SÉANCES** collectives de 2h

Contact : 05.57.99.79.39
www.asept-gironde.fr

Les mardis du 10/11/2026 au 22/12/2026
De 13h45 à 15h45
Espace Culturel - 81 avenue du 8 mai 1945
33210 TOULENNE

En partenariat avec la commune de TOULENNE

POUR BIEN VIEILLIR

ASEPT Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires

Carsat **agirc-arrco** **CNSA** **ARS** **INCAATAC** **Carneq** **anim**

Sud Gironde Mobilités

ÉVOLUTION DE LA LIGNE B LANGON-TOULENNE

Depuis le 1^{er} septembre 2026, l'organisation de la ligne B desservant Langon et Toulonne a été revue. La ligne conserve son fonctionnement autour de deux circuits complémentaires, B1 et B2, mais leurs itinéraires et leurs horaires ont été réorganisés afin d'améliorer la vitesse de desserte des principaux pôles de Langon et les possibilités de correspondance entre les deux lignes.

La B2 assure principalement la desserte de Toulonne ainsi que des secteurs sud et ouest de Langon. Elle dessert :

Zone Family, Les Bruyères, Pôle Médical, La Merlaire, Sauzet, Rue Cassin, Allée des Sables, La Prairie, Route de Roaillan, Jeanne Devant, Gacian, Léo Lagrange, Parking Covoiturage. Elle conserve également la desserte de Toulonne par le Cours de Verdun, Route de Landiras, Les Videaux, École de Toulonne, Mairie de Toulonne et Route de Bordeaux.

À ces arrêts s'ajoutent les 8 arrêts de correspondance avec la ligne B1 : Gare de Langon, École Saint-Exupéry, Couloumey, Lycée Jean-Moulin, Spadium, Moléon, Duros et Piscine Municipale.

Les horaires des lignes B1 et B2 ont également été retravaillés.

Cette nouvelle grille accompagne la réorganisation des parcours et vise à proposer une desserte plus régulière des principaux pôles générateurs de déplacements, notamment :

la Gare de Langon, le centre-ville, l'École Saint-Exupéry, le Lycée Jean-Moulin, la Piscine municipale, le Spadium, le secteur Moléon ainsi que les principaux secteurs commerciaux et médicaux.

La Gare de Langon conserve une place centrale dans l'organisation du réseau, les deux lignes y passant à de nombreuses reprises au cours de la journée.

Le fonctionnement du samedi connaît également une évolution importante.

Alors que les dessertes de semaine restent organisées autour des lignes B1 et B2, celles-ci sont remplacées le samedi par une seule ligne B.

Cette ligne unique reprend une partie des dessertes des deux circuits afin de proposer un fonctionnement plus simple et adapté au niveau de fréquentation du samedi. La fiche horaire spécifique permet ainsi à l'usager de disposer d'un seul itinéraire et d'une seule grille horaire pour ses déplacements du samedi.

Informations complémentaires sur : <https://www.sudgirondemobilités.fr/>

DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

DE NOUVEAUX HORAIRES SUR VOTRE RÉSEAU !

LIGNES RÉGULIÈRES A, B et C **NAVETTES EXPRESS TAD** 6 navettes vers les gares **TRANSPORT À LA DEMANDE** De nouveaux arrêts et plus d'amplitude horaire

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR les nouveaux horaires

HORAIRES ACTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Personnes vulnérables

Registre nominatif communal des personnes vulnérables :

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes qui y sont inscrites, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie...) ou bien du Plan Communal de Sauvegarde.

Sont concernées les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées.

Nous vous invitons à vous signaler ou signaler un proche, grâce au formulaire disponible à la mairie et sur le site web de la commune. Le formulaire sera à retourner à la mairie afin d'actualiser la liste déjà constituée et opérationnelle depuis de nombreuses années.

Il est indispensable de renseigner le numéro de téléphone de la personne signalée. Cela facilitera la prise de contact avec elle.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

La commune tient un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que des personnes en situation de handicap vivant à domicile, afin de pouvoir les contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule.

1. Identité de la personne à inscrire

Nom et prénom :
Date de naissance :
Téléphone :
Adresse complète :

2. Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :
Lien avec la personne inscrite :
Téléphone :
Adresse / Email :

3. Service d'aide déjà en place

Service d'aide à domicile : Oui Non
Nom du service :
Téléphone du service :

4. Demande effectuée par

La personne concernée
Un parent
Un voisin
Un médecin traitant
Autre

Nom et qualité du demandeur :
Téléphone :

Consentement

Je demande l'inscription au registre communal dans le cadre du plan canicule et j'autorise la mairie à utiliser ces informations uniquement pour me contacter ou organiser une aide en cas d'alerte.

Fait à :
Le :
Signature :



Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Fonds de solidarité AMG en faveur des communes sinistrées par les incendies en Gironde

M. le Maire rappelle que, face aux incendies qui ont touché cet été durement plusieurs communes de Gironde, l'association des Maires de Gironde a dédié un fonds de solidarité destiné à soutenir les communes sinistrées.

Ce fonds est exclusivement alimenté par les contributions des communes et des intercommunalités désireuses d'aider. Chaque contribution, quelle qu'en soit l'importance, témoigne de la solidarité des collectivités envers celles qui traversent une épreuve particulièrement difficile.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la proposition de verser 2 000 € à ce fonds de solidarité.

2) Décision Modificative n°1 au Budget Prévisionnel 2026

Les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2026.

Dans la section fonctionnement, l'augmentation des crédits «Fêtes et Cérémonies» et «dons aux associations» est compensée par le glissement des crédits «dépenses imprévues» et reversement du CCAS pour un montant de 3 000 €.

Dans la section investissement, l'augmentation des crédits «création des garages – nouveaux ateliers municipaux», «École – nouveau bâtiment périscolaire – Avenant toiture en zinc», «Équipements sportifs – clôture du terrain d'entraînement» et «Voirie – nouveau PEI à l'école + rénovation BI Allée des aubiers» est compensée par le glissement des crédits «Voirie – RàR», «Voirie – Route de Jean Blanc», l'inscription en recettes d'investissement de la DETR 2026 «Eglise – rénovation des enduits et gros entretien de la toiture» pour un montant de 18 300 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) Mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

M. le Maire rappelle que l'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Il est précisé que la THLV avait été instituée sur la commune de Toulonne le 18 juin 2010 par le conseil municipal, assujettissant à la taxe d'habitation pour la part communale les logements vacants depuis plus de 5 ans.

En zone non tendue (Toulonne), la TVLH s'applique après 2 ans de vacance et sur délibération des communes, ou des EPCI ayant adopté un programme local de l'habitat.

Le taux appliqué sera à voter chaque année.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Choix des entreprises attributaires des marchés d'assurance 2027-2030

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de marché à procédure adaptée lancée le 29 juin 2026 en vue de garantir l'ensemble du patrimoine de la commune, de sa

flotte automobile et de garantir la commune, les élus et les collaborateurs pour les risques de protection juridique, ainsi que le remboursement de tout ou partie des sommes restant à sa charge en application des dispositions régissant le statut de ses agents permanents titulaires ou stagiaires.

Le présent marché a été décomposé en 6 lots suivants : Lot 1 – Dommages aux biens et Annexes. Lot 2 – Assurance des responsabilités et défense recours - Dommages causés à autrui & individuelle accident. Lot 3 – Flotte automobile et accessoires. Lot 4 – Protection juridique et défense pénale. Lot 5 – Protection fonctionnelle. – Lot 6 – Risques statutaires.

M. Dominique BOISSERIE d'IRM (Assistant à la maîtrise d'ouvrage) a remis le tableau de comparaison des propositions des Assureurs ainsi que ses suggestions.

Il est à noter que cette consultation 2026 est principalement marquée par le peu d'offres reçues de la part des assureurs : 1 à 2 offres par lot, dont certaines inacceptables à ce jour, leur prix excédant de manière significative les crédits budgétaires alloués.

Lot 1 : Dommages Aux Biens : SMACL (franchise générale de 200 €, avec les options Bris de machine et Expo clou à clou) pour la somme de 21.973 €

Lot 2 : Responsabilité Civile et protection juridique : Lot déclaré infructueux. Une nouvelle consultation de gré à gré sera lancée

Lot 3 : Parc Auto et AUTO MISSION : SMACL (franchise 200 €, avec les options Bris, Matériel et marchandises, et Auto mission) pour la somme de 5.119,01 € (6.500 € en 2022).

Lot 4 : Protection Juridique : CFDP/2C pour la somme de 1.748,63 € (750 € en 2022), avec souscription de l'option «protection juridique du maître d'ouvrage» de 525,04 €

Lot 5 : Protection fonctionnelle et juridique des agents et élus : SMACL pour la somme de 169,68 € (152,92 € en 2022)

Lot 6 : Risques statutaires : Lot déclaré infructueux. Une nouvelle consultation de gré à gré sera lancée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Modification des statuts du SDEEG : acceptation de l'extension du périmètre du syndicat

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de GOUALADE, GAILLAN-EN-MEDOC et GRADIGNAN au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

6) Approbation de la convention de prestation de service du SDEEG pour la rédaction d'Actes Authentiques en la Forme Administrative [AFA]

L'article L. 1311-13 du CGCT permet aux Maires de recevoir et d'authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, des actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par leurs collectivités et établissements publics.

Face au besoin de la Commune de réaliser ce type d'opération afin d'acquérir des biens et droits réel immobilier en vue d'améliorer la gestion de son

patrimoine immobilier et des services publics qu'elle assure, il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le SDEEG afin qu'il rédige, à la demande, des actes authentiques en la forme administrative pour le compte de la Commune.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la signature de cette convention.

7) Acquisition auprès du SGPP de l'«Impasse de Gavach» avec rédaction d'un AFA par le SDEEG

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 17 octobre 2025 validant le principe de l'acquisition auprès du Service de l'État chargé de la Gestion des Patrimoines Privés (S.G.P.P.).

M. le Maire fait part de l'acceptation du S.G.P.P. de vendre un terrain à la Commune de l'emprise de la voie desservant l'ancienne propriété LATRILLE depuis la «Route de Gavach – VC n°8» correspondant à « l'impasse de Gavach » d'une superficie de 334 m² (extrait de la parcelle B1117), pour la somme de 480 € (autre les frais dus au géomètre et au SDEEG).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquiescer ce terrain.

8) Rétrocession des VRD et espaces verts du lotissement «Lisière de Castaing» avec rédaction d'un AFA par le SDEEG

M. le Maire propose aux conseillers municipaux :

- d'accepter la rétrocession de la voirie et des annexes, ainsi les réseaux, du Lotissement «La lisière de Castaing» dans le domaine public communal ;

- d'accepter la reprise par la commune de l'ensemble des espaces verts de ce lotissement ;

- d'acquiescer par acte authentique en la forme administrative, en ayant recours au Service juridique et foncier du SDEEG, les parcelles concernées moyennant le prix d'un euro symbolique, les frais y afférents étant à la charge de la commune ;

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

9) Renouvellement de la convention de Conseil en Énergie Partagé du SDEEG

M. le Maire rappelle que la convention en Énergie Partagé [CEP] avec le SDEEG expire le 25 octobre 2026. Pour continuer à profiter de l'accompagnement de leurs services, un renouvellement est nécessaire.

Pour rappel, cette convention donne le droit à une analyse des données énergétiques sur l'intégralité du patrimoine communal (bâti et éclairage public), un rapport et une présentation annuelle du bilan énergétique de l'année passée, un appui technique et financier pour tout projet de rénovation énergétique, le suivi du plan d'action issu des audits énergétiques, des audits énergétiques orientés Décret Tertiaire, la transmission chaque année des données sur OPERAT, une identification des bâtiments soumis au décret BACS...

La convention est d'une durée de 5 ans pour un coût de 0.25 € HT/habitant.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

10) Participation des communes de résidence des élèves scolarisés à l'école G. Brassens [en dehors du dispositif ULIS]



Conseil municipal du 11 septembre 2026

Des enfants résidant dans des communes extérieures sont amenés à suivre par dérogation leur scolarité à l'école G. Brassens de TOULENNE. Le cas échéant (ex : cette année, un enfant de Brannens a bénéficié d'une dérogation exceptionnelle du fait de l'inscription d'office de son frère en classe ULIS), il est nécessaire de fixer le montant de la participation financière des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'école.

Le Code de l'Éducation [article L.212-8] détermine les dépenses à prendre en compte pour le calcul de ces frais de scolarité, soit 1 585,24 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Désignation d'un(e) élu(e) référent(e) pour le suivi de la révision du SCoT

Dans le cadre de la révision du SCoT du Sud Gironde, la commission SCoT du Pôle territorial du Sud-Gironde a validé le 7 juillet 2026 le principe associer étroitement l'ensemble des communes à cette démarche structurante pour l'avenir du territoire. Afin qu'aucune commune ne soit laissée de côté et de faciliter la circulation des informations tout au long de la procédure, il est proposé à chaque commune de désigner un élu référent pour le suivi de la révision du SCoT.

En concertation avec Mme MALEPLATE-JANUARD

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

11) Révision de la tarification du restaurant scolaire pour les stagiaires

Considérant l'avis favorable du bureau, M. le Maire propose d'étendre la gratuité de ce service à l'ensemble des jeunes stagiaires (~ 18 ans, non rémunérés ni indemnisés) accueillis dans les services municipaux, précision étant donnée que le coût de ces repas sera pris en charge par la commune au tarif moyen et reversé au CGRE. À ce jour, la gratuité des repas est offerte aux «stagiaires Mairie intervenant dans les écoles».

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

(adjointe au maire déléguée à l'urbanisme),

M. le Maire indique avoir désigné M. Jean-René BOUCAU comme l'interlocuteur privilégié du Pôle Territorial pour cette démarche.

3) Présentation des aménagements de voirie devant desservir la future ZAE de Sartre

M. le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux de l'avancée des premières négociations avec la société IDEC concepteur-aménageur de la ZAE de Sartre (Fargues/Toulonne).

Des travaux de voirie seront nécessaires à la desserte de cette future ZAE, visant notamment le recalibrage de la voie d'accès située à l'extérieur du périmètre de la zone (Route de Sèves sur Toulonne et de Mounic sur Fargues) et à l'aménagement d'un giratoire sur la RDB (au niveau de la Route de Calay sur la Route de Villandraut). Ces travaux ont

12) Admission en créances éteintes

M. le Maire expose à ses collègues que les services du SGC de La Réole – Bazas ont communiqué un nouvel état de titres irrécouvrables. L'inspectrice des finances publiques y expose que le recouvrement de titres de recettes (liés à la facturation de services municipaux – restauration scolaire et accueil périscolaire) n'a pu être réalisé à la suite du jugement d'une procédure de surendettement. Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement.

été estimés à 675 000 € HT à ce jour.

Cette voirie sera ensuite transférée à la CdC du Sud-Gironde qui fera l'avance de ces dépenses, les communes s'engageant à les rembourser à réception des versements progressifs des taxes d'aménagement estimées à 871 000 € pour Toulonne et 305 000 € pour Fargues.

Une convention entre la CdC et les 2 communes viendra confirmer le principe de financement de ces travaux dans les prochaines semaines. Les élus municipaux valident le principe de financement de ces travaux d'aménagement de voirie.

En outre, 2 terrains communaux seront concernés : un de 3 784 m² sera acheté par l'aménageur (prix moyen attendu de 8 € / m²), un autre de 2 563 m² pourrait être destiné à la reconstruction d'un logement pour une famille résidant à proximité.

Questions Diverses

Mme MOREAU obtient confirmation de la transmission d'une réponse à la demande de salle (salle des association n°2) par la Croix Rouge pour tenir leur AG le 11 octobre.

Mme CARREYRE confirme à M. CATTANEO qu'elle assure un suivi régulier des encaissements des loyers des logements communaux.

M. BOUCAU indique que la rentrée scolaire des 245 élèves s'est bien déroulée, malgré des difficultés de circulation sur le parking du stade. Les travaux du nouveau bâtiment APS avancent bien, une livraison est envisagée en décembre.

Le Forum de rentrée a attiré une trentaine de familles, qui ont apprécié ce nouveau format de réunion, au travers de la visite des stands de l'école, de la mairie et de l'accueil périscolaire, ainsi que du CGRE : M. FAVIER souligne l'intérêt des familles concernant la mise en œuvre des objectifs de la Loi Egalité au restaurant scolaire. M. BLANCHÉLAND souligne la présence également de la PMI à cette occasion. Mme FRANÇOIS regrette toutefois que seulement 33 familles se soient déplacées et trouve cela inquiétant, soulignant le peu d'intérêt pour la scolarité de leurs enfants.

Par ailleurs, M. BOUCAU a participé à la dernière réunion de la commission Tourisme – Économie de la CdC du Sud-Gironde et en diffusera

prochainement le compte rendu auprès des élus municipaux.

M. FUMEY signale le retour progressif du policier municipal dans ses fonctions. Ce dernier a été reçu avec M. le Maire pour préciser ses missions.

Il résume les principaux éléments de la rencontre organisée par le Lieutenant MOREAU et la Major BIRELOZE de la GENDARMERIE de Langon – Toulonne avec le Maire et lui-même, adjoint au maire délégué à la tranquillité, précisant les actions engagées et à venir par ses services sur le territoire. Il confirme une réelle augmentation de la présence des gendarmes sur la voie publique. Le Lieutenant MOREAU est très attentif avec la commune, 2ème plus importante du Sud-Gironde, et surtout des bonnes relations entretenues avec la municipalité.

M. GODDE demande la transmission uniquement par voie électronique des convocations au conseil.

Mme DESCLAUX dresse le bilan du «Festival du petit bois» et remercie vivement les membres de la commission culture et les agents des services communaux pour leur aide ayant permis la réussite de cette manifestation. Elle rappelle qu'il n'y aura pas de forum des associations cette année, conformément à la décision des associations, mais un temps convivial sera conservé avec le

Déjeuner des associations. Pour les événements à venir : spectacle des Scènes d'été le 26 septembre à 19h00 «La fée du bois dormant» ; l'accueil des nouveaux arrivants le 3 octobre à 18h00 et Marche du Ruban Rose le 4 octobre avec le point de ravitaillement très apprécié sur Toulonne.

M. BLANCHÉLAND indique que l'état sanitaire des deux gros pins de la Rue des Pins Francs fait l'objet d'une surveillance particulière des services de la MDIM. Une nouvelle analyse vient d'être demandée.

M. BERRON signale le commencement du chantier de construction des nouveaux garages municipaux au 9 rue de Vincennes, le 24 septembre.

Prochains Conseils :

Les Vendredis

16 octobre 20h00,

puis les 20 novembre et

18 décembre à 18h30.



ATPH

Dimanche 25 octobre à 16 h

Concert du groupe MANDOL'IN TEMPO

Dimanche 25 octobre à 16h, l'ensemble instrumental MANDOL'IN TEMPO dirigé par Jean-Luc Rocchietti, et bien connu et apprécié par le public du Sud Gironde, se produira à l'église de Toulonne.

L'occasion de découvrir, de réécouter et d'apprécier ce séduisant instrument qu'est la mandoline.

Cette formation de Saint André de Cubzac, composée d'une quinzaine d'instruments à cordes (mandolines, guitares, basse, violoncelle), proposera un répertoire varié avec des pièces classiques et contemporaines.

Et en guise de bouquet final de ce superbe concert, la chorale CANTARDI de Saint-Macaire, dirigée par Barbara Bajor, interprétera quatre chants accompagnés par MANDOL'IN TEMPO.

Entrée : 12 € - Gratuit pour les moins de 14 ans

Renseignements et réservations :
06 73 28 01 74 / 06 81 29 88 12



COS

Comité des Œuvres Sociales
du personnel communal
de Toulonne

Au COS... on bosse !

LOTO

Le 6 novembre 2026
à l'Espace Culturel de Toulonne

à 20h30
(ouverture des portes à 19h30)

Buvette et gourmandises
sur place

1€ le carton | **10€** les 12

Patchwork Amitié

ASSOCIATION «PATCHWORK AMITIÉ»

Nous avons repris nos rencontres le vendredi de 14h30 à 17h depuis le 4 septembre 2026 dans la salle des associations.

Les personnes intéressées par le patchwork ou par d'autres activités d'aiguille (broderie, crochet...) peuvent se joindre à nous. Elles seront les bienvenues.

Nous proposons un mois de découverte gratuit.

Contact : 06 77 74 77 47



«Tous les articles et photos destinés à la publication
devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois
Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»



Compagnie de Thalie

Racontée avec humour, l'évolution de la condition féminine en France des années 50 à nos jours.

Des scènes de la vie quotidienne, ponctuées de parodies de chansons décalées, une autre façon de parler des femmes.

Quatre générations de femmes se succèdent dans ce voyage dans le temps qui s'étend de la lutte pour l'avortement à la procréation médicalement assistée.

Ponctué par les interventions d'une fantasque et grinçante Simone qui veille à nous rappeler les dates importantes, nous (re)découvrons cette quête d'une égalité hommes / femmes qui s'est faite à force de combats, de désirs et de doutes.

60 ans de féminisme revisité avec beaucoup d'humour !



TOULENNE 2026

VENDREDI 9 & SAMEDI 10 OCTOBRE 20 H
DIMANCHE 11 OCTOBRE 15 H

La Compagnie de Thalie
présente

**Et pendant ce temps
Simone Veille !**



Espace Culturel – Entrée 8€
Réservations au 06.74.99.21.08

Judo Club

Une nouvelle saison démarre au Judo Club Toulonnais

Depuis le lundi 7 septembre 2026, le Judo Club Toulonnais a retrouvé l'animation des tatamis à l'occasion de la reprise de la saison 2026-2027.

Après la pause estivale, **les membres du comité directeur et les professeurs sont ravis de retrouver leurs licenciés**, petits et grands, mais aussi d'accueillir de nouveaux pratiquants venus découvrir les activités proposées par le club.

Le Judo Club Toulonnais propose plusieurs disciplines adaptées à différents âges et à différentes envies : **judo, ju-jitsu et taïso**. Que l'objectif soit de découvrir un art martial, de se perfectionner, de pratiquer une activité physique régulière ou tout simplement de partager des moments sportifs dans une ambiance conviviale, chacun peut y trouver sa place.

La rentrée sportive ne signifie pas pour autant la fin des inscriptions. Le club rappelle qu'il est possible de **rejoindre le Judo Club Toulonnais tout au long de la saison 2026-2027**. Les personnes intéressées peuvent ainsi venir découvrir les activités et prendre contact avec les responsables du club à n'importe quel moment de l'année.

Cette nouvelle saison s'annonce une nouvelle fois placée sous le signe du **sport, du partage, de la convivialité et du respect**, des valeurs auxquelles le Judo Club Toulonnais reste particulièrement attaché.

Le comité directeur et l'ensemble de l'équipe enseignante souhaitent une très belle saison à tous les licenciés et adressent un chaleureux message de bienvenue à celles et ceux qui rejoindront prochainement le club.

Pour plus d'informations, rendez-vous au Dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulonne ou Contactez le club au 07 82 07 03 07



<u>Eveil Judo</u> Jeu 18h—19h45 : Né(e) en 2021/2022	<u>Ju-jitsu / Self-Défense</u> Lun 19h30—21h : Né(e) en 2014 et avant
<u>Ecole de Judo</u> Mardi 18h—19h45 : Né(e) en 2019 et 2020 Mardi 18h45—19h45 : Né(e) en 2015, 2016, 2017 et 2018 Jeu 18h45—19h45 : Né(e) en 2017 et 2018 Ven 18h—19h45 : Né(e) en 2019 et 2020 Ven 18h45—19h45 : Né(e) en 2015 et 2016	<u>Taïso (Remise en forme)</u> Mer 19h30—20h45 : Né(e) en 2014 et avant Ven 20h—21h : Né(e) en 2014 et avant
<u>Judo Ados / Adultes</u> Mardi 19h45—21h : Né(e) en 2014 et avant Jeu 19h45—21h : Né(e) en 2014 et avant	<u>Perfectionnement Technique</u> Lun 19h30—21h : Né(e) en 2014 et avant



15 ANS
DE MOBILISATION
À LANGON

**Ruban
Rose**

Ensemble contre
le cancer du sein

*Chaque pas
compte, chaque
dépistage sauve !*



DIMANCHE

4

**OCTOBRE
2026**



LANGON

MARCHE & COURSE À PIED



6.5 km ou 9 km
Ouvertes à tous à
votre rythme

**De 50 à 74 ans venez
vous faire dépister par
une mammographie
tous les 2 ans**



6H
VIDE GRENIER



INSCRIPTIONS
SALLE NOUGARO
3 OCTOBRE 14H à 16H
4 OCTOBRE 8H à 9H



9H
INTERVENTION DU
Dr Rachel BRIONÈS,
Chirurgien gynécologue



9H30
INTERMÈDE MUSICAL
OFFERT PAR LE
CHOEUR DES
RUGUEUX



10H
DEPART MARCHE
ET COURSE



RENSEIGNEMENTS AU
06 83 39 53 20

